

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



*©crédit photo : l'ours en plus 2021*

Conseil de développement de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

107, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 LUÇON

[n.sollier@sudvendeelittoral.fr](mailto:n.sollier@sudvendeelittoral.fr) – 06-69-12-23-74

<https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/la-communaute-de-communes/le-conseil-de-developpement/>

## MOT DU PRÉSIDENT

*Chères lectrices, chers lecteurs,*



©crédit photo : SVL, 2021

*Vous trouverez dans ce rapport d'activité, le résumé du travail des commissions du Conseil de développement pour l'année 2022.*

*Cette année a été marquée par plusieurs grands dossiers portés par la Communauté de communes, sur lesquels le Conseil de développement a émis des avis ou rédigé des propositions aux élus : le Plan Climat Air Energie Territorial, le Plan Local de l'Habitat, le Schéma de Cohérence Territorial et la santé.*

*Je vous laisse prendre connaissance des travaux du Conseil de développement et vous souhaite une bonne lecture.*

**Jacques CORBIN**

Président du Conseil de développement

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance consultative, de concertation sur les politiques publiques.

Porteur d'expertises diversifiées et force de propositions, il contribue à créer un dialogue entre acteurs du territoire, élus, citoyens, sur des questions d'intérêt commun.

Les activités du CODEV s'organisent autour d'une assemblée plénière, d'un conseil d'administration, d'un bureau et de trois commissions et onze groupes de travail.

**56**

*membres du Conseil de développement en 2022.*

L'**Assemblée plénière** qui réunit les membres du Conseil de développement, les élus et d'autres acteurs du territoire. En 2022, ce sont près de 70 personnes qui ont participé à l'assemblée plénière du 31 mars 2022.



©crédit photo : SVL, 2022

Le **Conseil d'administration**, composé d'un minimum de 21 personnes, définit les sujets d'études du conseil de développement, suit l'intégralité des travaux des commissions et groupes de travail.

## LES 23 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>COMMUNE</b>
CORBIN	Jacques	Luçon
BONNEAU	Gérard	Le Gué de Velluire
CLAUTOUR	Jean-Yves	Rosnay
COSTE	Olivier	Lairoux
des TOUCHES	Hugues	Triaize
AUBIN	Léonard	Rosnay
BASSAND	Denis	Le Gué de Velluire
CAILLAUD	Philippe	La Faute sur Mer
CHARRIER	Philippe	Triaize
GIRARD	Michel	Sainte Gemme la Plaine
GUILHERME	Yvette	Luçon
JUTARD	Marinette	L'Ile d'Elle
LE FLANCHEC	Patrick	Luçon
MARTINEAU	Nathalie	Saint Etienne de Brillouet
MATHURIN	Dominique	Saint Michel en L'Herm
MERLET	Joseph	La Faute sur Mer
PEIGNET	Christophe	Saint Michel en L'Herm
PEROT	Denis	Luçon
RENARD	Renaud-Pierre	Moreilles
SUREAU	Marie-Hélène	Saint Michel en L'Herm
THERY	Martine	Luçon
THERY	Michel	Luçon
VERCEUX	Sophie	L'Aiguillon sur Mer

Le **Bureau** du Conseil de développement est composé d'un Président et de quatre vice-présidents. Ils ont pour mission d'organiser et de coordonner les travaux des commissions et de diriger les débats. Le **Président**, doit représenter le CODEV de façon permanente et auprès des différents partenaires.

**Président** : Jacques CORBIN

**4 Vice-Présidents** :

- Gérard BONNEAU,
- Jean-Yves CLAUTOUR,
- Olivier COSTE,
- Hugues des TOUCHES.



©crédit photo : SVL, 2021

### En 2022

- 1 Assemblée plénière en mars 2022
- 3 réunions du conseil d'administration
- 3 réunions de Bureau

## LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

### Commission 1 : Développement durable

- PCAET (Plan Climat Air Energie territorial)
- PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- Plan Déchets

### Commission 2 : Vie du territoire

- SCoT (Schéma de cohérence territoriale)
- Habitat : Plan Local de l'Habitat
- Mobilités
- Eau, Environnement, GEMAPI
- Développement économique et numérique

### Commission 3 : Services à la population

- Santé/ Social
- Enfance – Jeunesse – Culture – Sport

Un **groupe de travail** spécifique à la **Communication** du Conseil de développement regroupe les membres du Bureau et trois autres membres du CODEV. Le rôle de cette commission est d'assurer la bonne diffusion des travaux du CODEV auprès des élus de la Communauté de communes mais aussi auprès des habitants du territoire.

## UN CHANGEMENT SUR LA COORDINATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Christine GAIN-TURPIN a quitté la communauté de communes en mai 2022, après 30 années passées sur le Sud Vendée. Elle a grandement participé à la création du Conseil de développement qui a vu le jour en 2006, et qui s'est construit petit à petit.

Les membres du CODEV remercient chaleureusement Christine pour le travail accompli en Sud-Vendée, le professionnalisme dont elle a fait montre, ainsi que l'état d'esprit qui a conduit son action au service des communes et du CODEV. Ô combien convaincue de la justesse de son action, Christine restera une grande bâtisseuse de la démocratie participative. Merci à elle, et bon vent vers de nouveaux défis professionnels !

Un changement d'organisation des services de la Communauté de communes a eu un impact sur le suivi administratif du conseil de développement réalisé jusqu'alors par Charline PORCHER. Ce travail sera désormais assuré par le chargé de mission dédié au Conseil de développement. Les membres du CODEV tiennent également à saluer le travail d'accompagnement de Charline.

Depuis août 2022, la coordination du Conseil de développement est assurée par Nicolas SOLLIER.

# LES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL EN 2022

Les membres du Conseil de développement, réunis autour de 3 commissions et 11 groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année. Chaque groupe de travail a un référent et définit une feuille de route pour l'année.

## COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Groupe de travail « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) »

Référent : M. Denis BASSAND

16 membres

#### PCAET : Qu'est-ce que c'est ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition énergétique et écologique qui a pour objectifs :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet «atténuation»);
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en réduire la vulnérabilité et d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet «adaptation»);
- l'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire ;
- l'action conséquente sur les énergies avec 3 axes de travail :
  - o la sobriété énergétique,
  - o l'amélioration de l'efficacité énergétique,
  - o le développement des énergies renouvelables.

Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle de 2007 et la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (COP 21 de Paris), le PCAET constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Il s'agit d'une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, sous l'impulsion et la coordination de la collectivité porteuse.

#### PCAET : Qui est concerné ?

Depuis 2019, l'élaboration d'un PCAET est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (EPCI « obligés »), et est également proposée aux intercommunalités plus petites (on parle alors de PCAET « volontaire »). Il est possible sous certaines conditions de réaliser un PCAET à l'échelle d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

## **PCAET : Que contient-il ?**

Le PCAET, révisé tous les 6 ans avec une évaluation à mi-parcours, comprend quatre parties principales :

- un diagnostic territorial ;
- une stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels et scénario chiffré de transition) ;
- un programme d'actions ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Il est accompagné d'une évaluation environnementale stratégique (EES) permettant d'intégrer l'environnement dans son élaboration.

## **Le PCAET de la Communauté de communes de SVL : Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Le Plan Climat de Sud Vendée Littoral est le premier PCAET de notre territoire.

Il a démarré en 2020 avec la phase diagnostic.

De 2021 à 2022 le programme d'action a été défini avec 40 fiches « actions » élaborées et validées ainsi que différents scénarios des objectifs chiffrés.

3 types de scénarios sont proposés à l'étude :

- Le scénario tendanciel : c'est le scénario du territoire si aucune politique locale énergie-climat ne se met en place.
- Le scénario réglementaire : alignement sur les objectifs du SRADDET (objectif TEPOS à horizon 2050).
- Le scénario de transition territoriale : c'est le choix du scénario pour SVL.

Il est proposé aux membres de la commission croisée (CODEV et élus SVL) de travailler sur les objectifs proposés dans le cadre de la scénarisation de transition territoriale afin de voir si ces objectifs semblent bien adaptés au territoire.

Chacun des 3 scénarios est proposé sur les aspects : évolution de la consommation d'énergie, évolution des émissions de GES, évolution de la production EnR.

## **Restitution de l'atelier scénarios et objectifs chiffrés**

Les participants estiment que les objectifs globaux annoncés sont très ambitieux au regard de ce qui semble pouvoir être mis en place :

Objectifs globaux :

Les tendances apparaissent très optimistes à horizon 2030 et 2050 : en matière de diminution de la consommation d'énergie et en matière de baisse des émissions des gaz à effet de serre. Il semble également que tenir les engagements en matière d'EnR à horizon 2050 risque d'être compliqué, notamment en matière d'éolien.

Il est rappelé qu'une évaluation des indicateurs devra être réalisée tous les 3 ans afin de vérifier la bonne direction de ces trajectoires.

	Consommer moins (consommation d'énergie)*		Produire mieux (couverture EnR)		Impacter moins (émissions de GES)*	
	2030	2050	2030	2050	2030	2050
<b>Cadre national</b>	-20%	-50%	33%	/	/	Neutralité
<b>SRADDET</b>	-28%	-50%	/	100%	-40%	-80%
<b>Scénario de transition territoriale</b>	-17%	- 54%	25%	82,5%	- 19%	- 70%

\* par rapport à 2012

Commentaires sur le projet de scénario de transition territoriale proposé par SVL :

- 1) Consommation d'énergie : lancement d'une politique de l'habitat. Le rythme ne pourra pas s'aligner sur les objectifs régionaux en 2030, mais objectifs atteints en 2050.
- 2) Production d'EnR : au vu des contraintes, couverture EnR à 82.5% à 2050 ;
- 3) Emission de GES : on approche les objectifs du SRADDET.

Comme cité en amont il est important de rappeler qu'une évaluation des indicateurs devra être réalisée tous les 3 ans afin de vérifier la bonne direction de ces trajectoires. Cette périodicité de 3 ans est très importante, le CODEV suivra avec attention les évolutions des indicateurs au cours de la période afin de se prononcer, d'alerter, voire d'améliorer nos objectifs pour 2050.

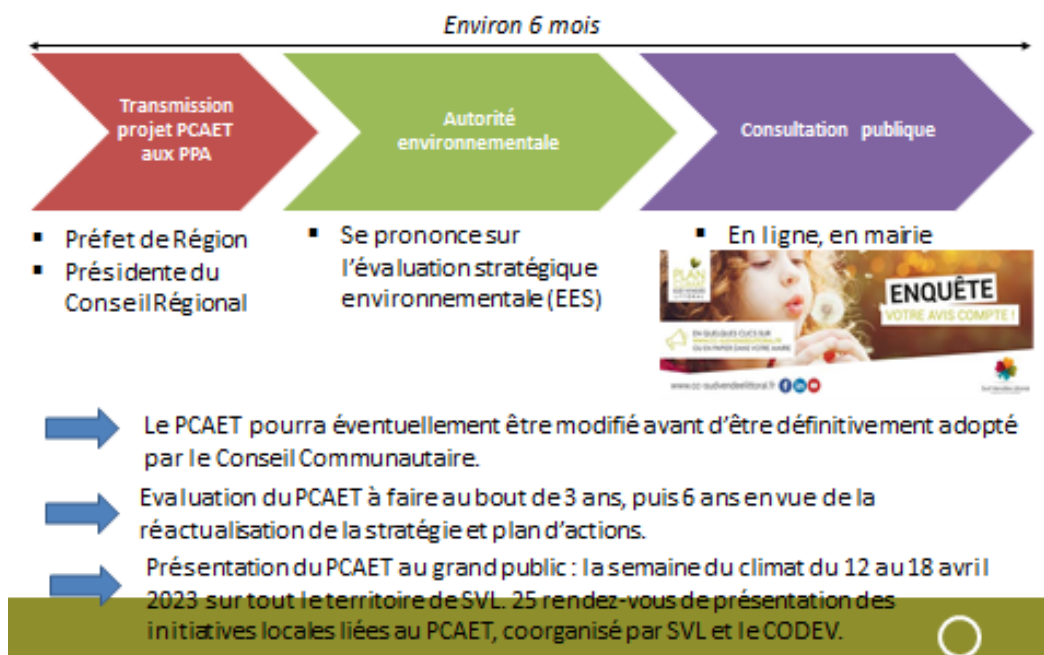
### Conclusion des ateliers scénarios et objectifs chiffrés

Les participants précisent qu'il ne faut pas oublier les citoyens et entreprises car ce sont eux qui seront à l'origine des projets, des initiatives, de leurs évolutions de leurs pratiques et modes de vie.

M. MARCHEGAY, Vice-président de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral en charge du PCAET indique que c'est dans ce sens que la Communauté de communes a choisi d'entrer dans le cadre de TES (Transition énergétique et sociétale) : en lien avec l'IMT de Nantes Atlantique et le SYDEV. Il s'agit de mieux comprendre quelles sont les conditions favorables qui enclenchent des coopérations sur les transitions et de les mettre en pratique.



## Les suites du projet



## Groupe de travail « Projet Alimentaire Territorial (PAT) »

Référent : M. Hugues des TOUCHES

16 membres



Le projet alimentaire territorial (PAT) est une déclinaison de la loi Egalim dans le cadre d'une instruction ministérielle DGAL/SDPAL/2020-758 du 09/12/2020. La Communauté de Communes a eu la reconnaissance officielle, avec financement, de son projet de PAT. Elle a confié cette mission à la Chambre d'agriculture, via la signature d'une convention signée le 17 juin 2022. Le CODEV était présent à cet événement.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du PAT, une enquête fouillée a été diligentée auprès des agriculteurs déjà engagés dans les circuits courts.

La restitution de cette enquête, avec un partage du diagnostic, a été faite le 11 janvier 2023 (Comité de pilotage). Le CODEV est intervenu pour inviter les acteurs à :

- D'une part, élargir l'enquête auprès de l'ensemble des 710 exploitations agricoles du territoire de la Communauté de communes. Certaines, dans le nouveau contexte actuel peuvent s'engager dans cette démarche.
- D'autre part, insister pour bien veiller à favoriser prioritairement les productions locales respectueuses de la santé des consommateurs, des sols, de l'eau, de l'air et la biodiversité.

Le CODEV poursuivra son implication sur ce dossier, aux enjeux locaux multiples du champ à la fourchette !

En octobre 2022, le groupe de travail a proposé une fiche action dans le cadre du dossier de candidature pour le programme LEADER 2023 – 2027 N° 5 Alimentation et territoire, permettant de renforcer les financements de cette démarche.

## **Groupe de travail « Plan Déchets »**

Référent : M. Gérard BONNEAU

13 membres

Le groupe de travail a préparé chacune des Commissions politiques auxquelles deux représentants sont conviés.

Ce sont 6 commissions politiques qui ont eu lieu en 2022, trois membres du Conseil de développement y participe. Le CODEV sur cette année 2022 a également participé aux ateliers de concertation sur la définition de la politique « déchets » de la Communauté de communes.

Le CODEV s'investit pleinement dans les analyses des projets de SVL qui concernent l'ensemble des habitants de la Communauté de communes, et, dont l'incidence financière ne sera pas sans conséquences pour chacun d'entre eux.

Le CODEV apprécie l'esprit d'ouverture de cette Commission présidée par Pierre CAREIL ainsi que la qualité du travail réalisé par l'ensemble des techniciens. Preuve s'il en est, que faire participer des citoyens aux analyses et aux réflexions des élus est enrichissant pour chacun.

Néanmoins le CODEV a trois souhaits qui lui tiennent à cœur :

- 1/ le parler vrai, qui permet d'expliquer le pourquoi ainsi que les exigences de cette réforme en profondeur.
- 2/ l'équité entre chaque producteur de déchets.
- 3/ la solidarité affichée de la collectivité envers les ménages ou personnes qui ont des besoins spécifiques dus à des problèmes de santé reconnus et dûment répertoriés dans le respect de l'intimité par l'intermédiaire des CCAS : on pourrait par exemple, doubler le nombre de ramassage du bac d'ordures ménagères prévues dans la part fixe de la RI.

## COMMISSION 2 : VIE DU TERRITOIRE

### Groupe de travail « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »

Référent : M. Hugues des TOUCHES

19 membres

A la suite du 1er avis préfectoral défavorable des services de l'Etat pour la version du 5 mars 2020, le CODEV a poursuivi son travail partenarial avec les élus et a émis une série de propositions pour améliorer la nouvelle version. La 2ème version du SCOT, en date du 24 mars 2022, n'ayant pas pris en compte certaines propositions/remarques du CODEV a fait l'objet d'un 2ème avis défavorable, essentiellement sur 2 points :

- 1°) la gestion économe de l'espace.
- 2°) les risques.

Depuis, le CODEV a poursuivi son implication auprès des élus, notamment en participant le 10 mars 2022, 10H salle du Conseil de St Michel (MM CORBIN et des TOUCHES) à la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

Le SCOT a été, malgré ce contexte, soumis à enquête publique. Dans ce cadre, le CODEV a souhaité faire part de ses remarques au Commissaire Enquêteur.

Nous nous sommes réunis le 21 novembre 2022, 18H Espace Richelieu à Luçon pour rédiger l'avis du CODEV sur le SCOT dans le cadre de l'enquête publique.

Le 15 décembre 2022, notre président a déposé l'avis du CODEV sur le SCOT auprès du commissaire enquêteur, visible sur le site internet de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

<https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/wp-content/uploads/2023/01/Avis-CoDev-enquete-publique-2022-12-06.pdf>

Nous avons insisté d'une part sur la densification de l'habitat, pour limiter l'étalement urbain et d'autre part sur l'impérieuse nécessité de prévoir une relocalisation des zones d'habitation, des équipements d'intérêt général ou publics susceptibles d'être menacés, à plus ou moins long terme, par des risques de submersions marines et fluviales.

Si cette dernière version est approuvée, ce SCOT ne sera pas en phase avec l'ensemble des attentes et remarques émises par le CODEV.

Pour exemple, au sujet de la mobilité, dans le document, il n'y a pas d'objectifs et d'échéances précises de part modale en lieu avec le Plan Vélo. Celui-ci prévoit de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024.

Sur ces sujets déterminant pour l'avenir, le CODEV continuera, dans le cadre de ce groupe de travail à faire remonter ses propositions.

## Groupe de travail « Plan Local de l'Habitat »

Référent : M. Jacques CORBIN

13 membres

Les dernières études viennent de le confirmer, la façade ouest, en général, et la façade atlantique, en particulier, attirent et sont la destination privilégiée de nos concitoyens pour y élire domicile.

Pour intéressant que soit ce constat, il n'en pose pas moins de multiples questions auxquelles le **Plan Local de l'Habitat** a vocation à répondre :

- Comment rendre possible l'accession à la propriété des autochtones dans un contexte d'élévation des prix de l'immobilier, tout particulièrement en zones littorale et rétro-littorale ?
- Qui doit, qui peut supporter le coût du logement des travailleurs saisonniers dont ont besoin les secteurs de l'agriculture et du tourisme ?
- Comment répondre à la pluralité des demandes de logements (superficie, coût du loyer, appartement ou maison individuelle, locatif ou accession à la propriété, intergénérationnel ou pas, poids respectif des résidences principales et secondaires, zéro artificialisation nette, réhabilitation de l'ancien ou construction ex-nihilo), en maintenant la nécessaire mixité sociale ?
- Jusqu'où construire sans dépasser les limites des infrastructures existantes (station d'épuration, ressourceries, réseaux d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, voiries, etc.) ?
- Comment concilier velléité de développement de l'habitat et risque de submersion marine ?
- Comment aider nos concitoyens à l'amélioration de l'habitat « indigne » ?
- Comment aider nos concitoyens et les bailleurs à l'amélioration du rendement énergétique de l'habitat ?
- Comment, par la politique de l'habitat, enrayer le déficit du solde naturel et favoriser le maintien des jeunes et des jeunes couples ?

Telles ont été les interrogations qui ont présidé aux débats au sein du groupe de travail, afin d'alimenter ensuite les échanges avec le Vice-président en charge du dossier et le service en charge de l'élaboration, de la réalisation et du suivi du Plan Local de l'Habitat.

Le groupe de travail « Plan local de l'Habitat » a œuvré dans les 3 domaines suivants :

- 1°) Permettre l'émergence d'un Plan Local de l'Habitat conforme aux objectifs du S.C.O.T. (350 constructions nouvelles/année maximum) ;
- 2°) Favoriser la mobilisation des investisseurs institutionnels et des investisseurs privés, afin de répondre à tous les types de demandes de logements ;
- 3°) Respecter la nécessaire mixité sociale, garante de la préservation de l'attractivité de notre territoire et de l'harmonie sociale.

Le **guichet unique** est un outil qui éclaire l'horizon ; gageons que les capacités financières suivront afin que des nuages ne viennent pas contrarier la concrétisation d'un plan aussi structurant que fondamental pour vivre, travailler, se soigner et s'épanouir au pays.

## Groupe de travail « Mobilités et Inter-CODEV »

Référent : M. Jacques CORBIN

15 membres

Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail « mobilités » a poursuivi sa réflexion et son travail autour des 3 axes suivants de désenclavement :

- Obtenir la rénovation de la seconde voie ferroviaire entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle, afin de développer les liaisons TER ;
- Replacer la RD 137 au centre du désenclavement routier, afin de rendre aux RD9 et RD 10 leur vocation de desserte locale (via le pont du Brault) ;
- Développer les liaisons infra-communautaires entre la ville-centre et les autres pôles de centralité.

Ce travail a été mené en étroite collaboration avec les conseils de développement de l'Aunis et du Pays de Fontenay, tant cette question du désenclavement ne peut être menée qu'à l'échelle d'un territoire qui dépasse largement les limites d'une seule communauté de communes. Seule une vision systémique nous semble de nature à faire émerger des solutions pertinentes.

1°) chacun(e) sait qu'il sera malaisé de développer des liaisons TER répondant aux réels besoins de déplacements de la population sans la rénovation de la seconde voie entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle. Une telle perspective, qui constituera une réelle alternative au tout déplacement routier, n'a véritablement de sens que si les dessertes TER permettent des déplacements domicile-travail vers les bassins d'emploi des chefs-lieux de Charente-Maritime et de la Vendée.

L'annonce récente de Mme la Première Ministre d'un plan rail de 100 milliards d'euros doit inciter les pouvoirs locaux à réclamer le financement de la rénovation de la seconde voie de l'axe structurant Nantes-Bordeaux, sauf à se résoudre à ce que l'essentiel de ladite enveloppe financière soit consacrée au développement des RER métropolitains. Le désenclavement ferroviaire des zones dites périphériques- ou rurales- reste un enjeu majeur de la période 2023-2050. Et la demande des arrêts TER à Champ-Saint-Père, Velluire-Fontenay et Nalliers s'inscrit parfaitement dans la mise en place des P.C.A.E.T. et de la politique d'adaptation de nos modes de déplacement aux évolutions climatiques.

2°) Si, dans les années 60 et 70, Nogent-le-Rotrou était le symbole hexagonal du bouchon routier, il est permis de dire que depuis 1990, Marans a fait oublier ce goulot d'étranglement d'Eure-et-Loir.

La très pénible traversée de Marans par la RN 137, devenue RD 137, outre qu'elle a contribué à rendre la vie impossible dans l'artère principale du centre-ville, a surtout dévié un flux important de la circulation routière vers l'axe Moreilles-La Rochelle, par les RD 9 et RD 10 via le pont du Brault.

Ces routes tracées dans les marais sont pour leur plus grande part bordées par des canaux, et leurs couches de fondation et de forme n'avaient jamais été pensées pour supporter le passage quotidien de centaines de véhicules de 45 tonnes.

Itinéraire d'évitement de Marans, cette route, étroite et régulièrement déformée par les tonnages qu'elle supporte, est devenue au fil du temps, l'axe sud-Vendée-nord-Charente-Maritime principalement utilisé par les véhicules légers et lourds, lesquels contribuent également à l'engorgement et la saturation du périphérique de La Rochelle.

Le projet de contournement de Marans porté par le Département de Charente-Maritime est donc d'une impérieuse nécessité. Tout doit être mis en œuvre pour que ledit contournement de Marans ne contribue pas à déplacer le point noir routier vers l'île d'Elle. Ce serait tomber de Charybde en Scylla.

La RD 137 doit retrouver, par les contournements de Marans et l'île d'Elle, sa vocation d'axe routier structurant permettant, au long de l'Arc Atlantique, le transit Nord-Sud des marchandises débarquées dans les grands ports de la façade ouest de l'Europe.

L'enjeu est tel qu'il nous semble relever du Pôle métropolitain Centre Atlantique.

3°) La Loi Notre a été voulue pour créer des synergies entre des communes rurales, souvent petites, voire très petites, et rendre plus pertinents les exécutifs locaux.

Chacun(e) le sait, elle contribuera également à réduire la dispersion de l'habitat. Ce faisant, elle créera une embellie démographique dans les villes-centre ainsi que dans les autres pôles de centralité des communautés de communes. Le nier serait pure cécité.

Le vrai défi de la montée en charge des communautés de communes est de savoir comment vont être organisées – et financées par qui ? - les indispensables liaisons entre la ville-centre et les autres pôles de centralité, sauf à créer une nouvelle catégorie de citoyens se sentant oubliés, invisibles et dans l'incapacité de se rendre dans les lieux de commerce, les structures de santé et autres zones de services publics et/ou privés. Si les liaisons douces peuvent incontestablement constituer une alternative intra-muros, elles restent aléatoires sur les routes départementales, pour des raisons météorologiques et sécuritaires.

L'expérience menée depuis le 23 février 2023 par Aléop, d'un transport à la demande, nous semble constituer une première initiative qu'il serait judicieux de suivre, afin de savoir si elle est susceptible d'être dupliquée à l'échelle de notre territoire, via l'extension de « La Luciole » ou d'autres moyens de transport partagé ou collectif.

Au moment où se confirme le potentiel d'avenir que constituent les villes moyennes et les petites villes de demain, la question des mobilités reste cruciale pour l'attractivité de nos territoires, comme l'est celle des structures de santé et du site de Luçon du C.H.D..

## **COMMISSION 3 : SERVICES À LA POPULATION**

### **Groupe de travail « Santé-Social »**

Référent : M. Jean-Yves CLAUTOUR

10 membres

Le Groupe de travail « santé-social » a travaillé en 2022 surtout sur l'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS).

Comme sur d'autres territoires, le nôtre souffre en matière de santé, d'au moins deux choses : d'une part, un tiers des personnes vivant en SVL n'ont pas de médecin traitant Source : Communauté Professionnelle Territoriale en Santé : (CPTS) ; le déficit de médecins, d'autre part, s'aggrave : 12 médecins ont arrêté leur activité sans remplaçant. (Source : CPTS).

Dans le corps humain, il arrive que des artères se bouchent parfois pour le plus grand mal du patient, mais il arrive aussi que d'autres artères en réseau prennent le relais de l'artère défaillante : le patient est momentanément sauvé. Dans l'évaluation de la commission sociale/santé, ce souci de trouver des solutions provisoires de substitution a été très présent. Nous manquons de médecins, y a-t-il quelque chose à faire ; des relais peuvent-ils être pris ? C'était un des objectifs du CLS.

I... Le Citoyen est concerné : Dans le précédent CLS qui s'achève, les usagers et les patients ont été quasi absents des lieux d'orientation et de décision. Or ils sont les premiers concernés. On peut faire le pari que si les citoyens étaient un peu plus impliqués, il y aurait des solutions alternatives. CF. l'histoire belge de l'omelette au lard.

II... Des structures innovent : SVL est de plus en plus structuré par des institutions : CHD de Luçon – CPTS – Maisons de santé – Centre de santé... et aussi des EHPAD, des Centres de soins infirmiers – cabinets d'infirmiers libéraux – Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées : SSIADPA. – Association du Social intégrant pour partie des réponses en Santé... Tous ces groupes sont susceptibles d'élargir le champ des réponses. Ils sont localement des plateformes d'analyse des besoins et de mutualisation des réponses (comme de petites artères suppléent la faiblesse d'une artère plus importante). Regret que le cabinet d'évaluation n'ait pas mis l'accent sur cette approche.

III... Renforcer l'information et la communication : En amont, l'Observatoire : sa mise en œuvre a été stoppée par la COVID. Or, sans informations mises à jour, il est difficile de s'orienter vers des solutions neuves. En aval, le groupe de travail souhaite qu'une « Newsletter » hebdomadaire ou par quinzaine, informe, sensibilise, propose des pistes, fasse état des initiatives dans ces domaines, mais plus largement sur les autres activités de la Com/Com.

IV... Trois autres points d'organisation :

- L'avenir du CHD de Luçon : sa transformation en seulement un Hôpital de proximité ne paraît pas satisfaisant au moment où le territoire développe des stratégies d'attractivité, qui sont appréciées.
- Les soins de nuit et de Week-end : les réponses ne sont pas adéquates aux besoins. Sans doute une thématique à travailler avec la CPTS pour une permanence rapprochée de soins médicaux, pharmaceutiques, dentaires...
- Les besoins en santé mentale : de quels outils la Com/Com peut-elle se doter pour compenser la fragilité de la réponse psychiatrique ?

## LES PUBLICATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

**Mobilité :** 1er février 2022 : courrier adressé aux Présidents du Conseil Départemental de la Vendée et de la Charente Maritime, sur le développement ferroviaire (Nantes-Bordeaux) et sur le désenclavement routier.

**Mobilité :** 26 août 2022 : courriers adressés au Président du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport ; et à Monsieur le Ministre des Transports sur la rénovation de la seconde voie ferrée entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle.

**SCOT :** avis du CODEV sur le SCOT lors de l'enquête publique adressée au commissaire enquêteur le 15 décembre 2022 : <https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/wp-content/uploads/2023/01/Avis-CoDev-enquete-publique-2022-12-06.pdf>

## LES RENCONTRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

### Instances du Conseil de développement

- **Assemblée plénière**
  - 31 mars 2022 : 18h30 – Sainte-Hermine – Espace Epinasse.
- **Bureaux :**
  - 21 février 2022
  - 31 août 2022
  - 17 octobre 2022 : préparation de la rencontre entre le Bureau et les élus CCSVL
  - 19 octobre 2022 : réunion avec MME HYBERT et M. BONNIN.
- **Conseil d'administration**
  - 9 mars 2022 Conseil d'administration – 18h – Espace Richelieu à Luçon
  - 18 mai 2022 : Conseil d'administration – 18h – Espace Richelieu à Luçon
  - 8 septembre 2022 : Conseil d'administration – 18h – Espace Richelieu à Luçon
- **Comité de programmation Leader pour les fonds européens.**
  - Participation des membres du collège privé du comité de programmation aux réunions
    - 22 mars 2022 : comité de programmation
    - 24 mai 2022 : comité de programmation
    - 13 décembre 2022 : comité de programmation et présentation de la candidature Leader 2023-2027 au fonds Leader.
  - Travail sur l'évaluation du programme Leader 2014-2025 :
    - 13 septembre 2022 : évaluation du programme LEADER 2014-2025
  - Elaboration de la candidature Leader 2023-2027
    - 11 octobre 2022 : réunion sur le diagnostic et l'analyse AFOM
    - 20 octobre 2022 : choix thématique des fiches actions
- **Communication :**
  - 22 mars 2022 : conférence de presse à 9h au siège de la communauté de communes.
  - 19 octobre 2022 : réunion avec les élus de CCSVL



## Commission 1 : Développement durable

- **Groupe de Travail « PCAET » :**
  - **24 août 2022** : balayage des fiches actions. Les propositions du CODEV ont été intégrées.
  - **31 janvier 2022 et 1er février 2022** : Ateliers en interne, avec les services
  - **6 avril 2022** : Travail de finalisation en commission PCAET CCSVL et CODEV
  - **9 mai 2022** : Point d'étape avec le CODEV
  - **29 juin 2022** : Validation par le comité de pilotage (CCSVL et CODEV) et partenaires
  - **21 septembre 2022** : Résultats et analyse de la scénarisation en commission mixte PCAET SVL et CODEV
  - **2 novembre 2022** :
    - Validation des objectifs en commission PCAET (CCSVL et CODEV)
    - Sur proposition du CODEV : validation des mesures phares (hors celles déjà engagées)
- **Groupe de Travail « PAT » :**
  - PAT : chambre d'agriculture qui travaille pour le compte de la communauté de communes Sud Vendée Littoral : convention signée le **17 juin 2022** pour confier le PAT à la chambre d'agriculture. Il y a eu un article de presse.
- **Groupe de Travail « Déchets » :**
  - **25 janvier 2022** : commission CC SVL – participation du CODEV
  - **3 mars 2022** : commission CC SVL : Comment le CODEV souhaite s'investir dans l'élaboration du Plan de prévention déchets ?
  - **15 mars 2022** : GT Déchets CODEV à la salle des associations patriotiques
  - **7 avril 2022** : commission CC SVL – participation du CODEV – PLPDMA.
  - **1er juin 2022** : GT Déchets CODEV à la salle des associations patriotiques
  - **8 juin 2022** : commission CC SVL – participation du CODEV
  - **5 juillet 2022** : commission communautaire – participation du CODEV
  - **6 octobre 2022** : Commission CC SVL : mise en place du plan de prévention – participation CODEV
  - **14 novembre 2022** : GT Déchets CODEV
  - **16 novembre 2022** : commission CC SVL – participation du CODEV

## Commission 2 : Vie du territoire

- **SCoT :**
  - **10 mars 2022** : 10H salle du Conseil de St Michel avec MM CORBIN et DESTOUCHES pour les Personnes Publiques Associées (PPA).
  - **21 novembre 2022** : 18H Espace Richelieu à Luçon – Rédaction de l'avis du CODEV sur le Scot dans le cadre de l'enquête publique.
  - **15 décembre 2022** : dépôt de l'avis du CODEV sur le SCOT auprès du commissaire enquêteur.

- **Groupe de Travail « Habitat » :**
  - **18 mars 2022** : réunion avec Aurélie (CCSVL) et M. BARRÉ (VP SVL) à 15h à St Michel en L'Herm.
  - **10 mai 2022** : atelier OPAH à Ste Hermine, jusqu'au 12 septembre pour faire remonter les remarques. A prévoir une nouvelle réunion du groupe PLH pour faire remonter les remarques au VP BARRÉ entre le CA et le 12 septembre.
  
- **Mobilités :**
  - **17 mars 2022** : réunion du groupe de travail Mobilités – 14h30 Espace Richelieu.
  - **27 juin 2022** : inter CODEV 17h à la salle des associations patriotiques
  - **28 juillet 2022** : inter CODEV rencontre avec Y. LE QUELLEC (France Nature Environnement 85) à la salle des associations patriotiques.
  - **26 août 2022** : réunion intercodev à Marans.
  - **5 septembre 2022** : réunion intercodev : Comment les habitants de l'Ille d'Elle peuvent être informés des projets ?
  - **23 septembre 2022** : réunion d'information prévue à l'Ille D'Elle.
  - **8 décembre 2022** : participation au comité de ligne.

### [Commission 3 : Services à la population](#)

- **Santé-Social :**
  - **23 février 2022** : rencontre avec l'ARS, Emmanuelle Bernard, (Isabelle excusée) et Mr Cloutour et Mr Merlet – au siège de la CC (salle Rez-de-chaussée)
  - **2 mars 2022** : rencontre sur la parentalité - Mr Cloutour, Mr Corbin
  - **3 mars 2022** : GT Santé-Social CODEV à 18H salle des associations patriotiques.
  - **7 avril 2022** : GT sur l'évaluation du CLS à 18h à l'espace Richelieu.
  - **10 mai 2022** : GT sur l'évaluation du CLS à 18 à la salle patriotique.
  - **8 juin 2022** : rencontre avec le bureau d'études en visio avec MM. CLAUTOUR et MERLET, pour la contribution à l'évaluation du CLS.
  - **13 juin 2022** : réunion CLS avec Emmanuelle BERNARD et Isabelle CHAPELIN sur les fiches actions du CLS.
  - **16 juin 2022** : réunion du groupe
  - **12 juillet 2022** : évaluation du CLS avec transmission de l'évaluation finale au cabinet.
  - **7 octobre 2022** : présentation de l'évaluation finale du CLS à L'Epinasse.
  - **16 novembre 2022** : GT Santé Social du CODEV à 17h30 à la salle Patriotique à Luçon.
  - **28 novembre 2022** : participation au groupe de travail sur l'élaboration du nouveau CLS sur le thème de la santé mentale.
  - **12 décembre 2022** : participation au groupe de travail sur l'élaboration du nouveau CLS sur le thème du parcours de soins des personnes vulnérables.
  - **14 décembre 2022** : GT Santé Social du CODEV à 17h30 à la salle Patriotique à Luçon.
  
- **Culture-Enfance-Jeunesse-Sport :**
  - Rencontre en mai 2022 soit le 16 ou le 23 mai sur la lecture publique de demain.